

Un nouveau contexte : renforcer l'unité syndicale européenne après le Brexit

Document adopté par le 19^e Comité exécutif d'industriAll Europe
Réunion en ligne, 14-15 avril 2021

Nombreux sont ceux qui voudront profiter du Brexit pour diviser le mouvement syndical européen, mais nous devons répondre à ces tentatives en renforçant l'unité et la solidarité.

L'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a été signé le 30 décembre 2020 et le Royaume-Uni a finalement quitté l'UE à la fin de la période de transition le 31 décembre 2020. La période de transition étant terminée, l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni est désormais appliqué à titre provisoire.

Les modalités de la relation entre le Royaume-Uni et l'UE ont changé, mais les discussions sont loin d'être terminées puisque le Brexit continuera d'impacter tous les secteurs de l'industrie et de la fabrication, tant au Royaume-Uni qu'au sein de l'UE-27, et de nombreuses questions en suspens nécessiteront des négociations et des accords supplémentaires.

Alors qu'un no-deal aurait été désastreux, de nombreuses inquiétudes subsistent quant à l'impact de l'accord sur nos secteurs, les différentes chaînes de valeur, les emplois et les droits du travail. Ces préoccupations concernent notamment l'augmentation de la charge réglementaire pour l'industrie et le retour des barrières commerciales non tarifaires, malgré les principales dispositions concernant la reconnaissance mutuelle des normes, qui auront probablement des répercussions sur de nombreux secteurs et entreprises.

Nous constatons avec une vive inquiétude les tensions croissantes liées à la mise en œuvre du Protocole sur l'Irlande du Nord et la pression exercée par le gouvernement britannique pour une modification unilatérale de certaines parties de l'accord. En outre, de nombreuses questions restent sans réponse, étant donné qu'il s'agit là d'un accord commercial minimaliste et que des négociations supplémentaires seront nécessaires dans une foule de domaines.

Au cours des dernières années, le mouvement syndical européen a fait preuve d'une incroyable solidarité en définissant un ensemble commun de revendications, en coopération avec les employeurs à tous les niveaux, à l'égard des deux groupes chargés des négociations. Une lassitude vis-à-vis du Brexit se fait inévitablement ressentir après des années de tractations politiques.

D'une certaine manière, le Brexit a été un processus politique inédit, puisqu'aucun autre Etat membre n'a quitté l'UE auparavant. Cependant, par d'autres aspects, il est le symptôme de tentatives plus ambitieuses de briser l'unité des travailleurs européens.

Ces divisions posent de sérieux défis pour le mouvement syndical européen et, par conséquent, notre point de départ doit être de réaffirmer notre engagement en faveur de la solidarité et de la coopération. Nous ne devons pas laisser et nous ne laisserons pas les divisions politiques entre les Etats-nations et l'UE créer des ruptures au sein du mouvement syndical européen.

Cette coopération requiert une nouvelle réflexion quant à notre réorganisation dans l'ensemble du mouvement syndical européen. Nos organisations au niveau européen sont le lieu où nous construisons la solidarité avec les travailleurs et les syndicats à travers l'ensemble de l'Europe, et pas uniquement au sein de l'Union.

Nos organisations sont des organisations européennes qui ne se limitent pas aux questions et préoccupations de l'UE, mais de 38 pays.

Les entreprises multinationales et les gouvernements opportunistes n'hésiteront pas à exploiter et à accentuer les divisions dans le but de réduire les coûts et les normes de travail. En tant que mouvement syndical européen, nous répondrons à ces tentatives en redoublant d'efforts pour développer et renforcer la solidarité et la coopération entre les syndicats européens, dans l'intérêt du bien-être de tous les travailleurs que nous représentons.

Les fédérations syndicales européennes ont joué un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination et coopération syndicales dans les entreprises multinationales. Si nous voulons parvenir à faire opposition aux tentatives des entreprises multinationales de dresser les travailleurs les uns contre les autres à l'avenir, nous devons continuer à renforcer cette coordination et cette coopération.

De toute évidence, le gouvernement britannique prépare une attaque contre les droits des travailleurs et des syndicats et contre les normes du travail, notamment contre les droits des travailleurs acquis grâce à l'adhésion du Royaume-Uni à l'UE.

Toute restriction de ces droits sera non seulement extrêmement préjudiciable pour les travailleurs britanniques, mais constituera aussi une menace considérable pour les travailleurs dans l'ensemble de l'Europe, entraînant une pression à la baisse et de potentielles négociations avec concessions. Les efforts concertés déployés début janvier au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe ont permis de repousser la première tentative de déréglementation des droits des travailleurs. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers et devons être prêts à faire face aux futures tentatives d'affaiblissement ou de restriction des droits syndicaux et des travailleurs.

Malgré l'engagement de l'UE et du Royaume-Uni à maintenir des conditions de concurrence équitables, les procédures prévues par l'accord pour les faire respecter sont extrêmement faibles et complexes à mettre en œuvre. Les seuls outils efficaces pour défendre collectivement les intérêts de

nos membres sont sans aucun doute la coordination et les actions syndicales traditionnelles, et non le recours juridique.

Afin de rendre possible la mobilisation et de veiller à ce qu'une pression soit exercée sur les acteurs politiques de l'UE et du Royaume-Uni en faveur des normes et des droits britanniques et européens, il faudra renforcer notre détermination et nos efforts dans la pratique, grâce à une coopération et un dialogue plus étroits à tous les niveaux. La défense des droits existants et l'espoir d'une amélioration des droits mutuels reposeront sur une coordination étroite entre nos syndicats et des pressions politiques exercées au Royaume-Uni et au sein de l'UE-27.

Notre mouvement repose sur les principes fondamentaux de collectivisme et de solidarité, qui ont toujours été la base de notre travail européen et international. Nous réaffirmons par la présente notre identité collective au sein d'industriAll Europe et notre engagement à défendre ces principes ainsi qu'à renforcer notre travail syndical européen pour relever les défis qui nous attendent.

Par conséquent, industriAll Europe veillera à ce que cet engagement soit véhiculé par le prochain Congrès en juin 2021 et dans les programmes de travail et les plans d'actions à venir.